

N° 1564 : BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2313-1 et L.1612-4,
VU l'avis de la Commission des Finances du 22/02/2022 sur les propositions de dépenses et de recettes,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote du Budget Primitif Eau et Assainissement 2022 chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses : 172 786.13 €**

Libellé	BP 2022
011- Charges à caractère général	98 108.00 €
042- Op° d'ordre de transfert entre sections	53 747.32 €
66- Charges financières	3 638.30 €
023- Virement à la section d'investissement	17 292.51 €

Recettes : 172 786.13 €

Libellé	BP 2022
70- Ventes de produits fabriqués	117 200.00 €
74- Subventions d'exploitation	8 000.00 €
042- Op° d'ordre de transfert entre sections	15 259.56 €
Résultat d'exploitation reporté R 002	32 326.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses : 132 530.67 €**

Libellé	BP 2022
16- Emprunts et dettes assimilées	16 881.55 €
21- Immobilisations corporelles	100 389.56 €
040- Op° d'ordre de transfert entre sections	15 259.56 €

Recettes : 132 530.67 €

Libellé	BP 2022
021-Virement de la section d'exploitation	17 292.51 €
040- Op° d'ordre de transfert entre sections	53 747.32 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté -001	61 490.84 €

APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Primitif eau et assainissement 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Investissement	132 530.67 €	132 530.67 €
Fonctionnement	172 786.13 €	172 786.13 €

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture,

Le

Publié le





MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 05 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 14
VOTANTS : 20

Le **jeudi 14 avril 2022**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Mr PERCIK Patrick, Maire.

M. DE MATOS Gilbert, Mme BOGHE Fabienne, M. LEPROUST Thierry, Adjoints au Maire

M. BLANCHARD Maurice, M. DELAUAUX Jean-Claude, Mme MISZCZAK Brigitte, Mme MICHARD Céline, Mme MICHALOWSKI Sylvie, M. GRANDMAIRE Serge, M. BOULANGER Yvan, Mme BOURGEOIS Bénédicte, M. PEROCHEAU Sébastien, M. PAILLER Hervé, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme PIOT Valérie pouvoir à M. PEROCHEAU Sébastien
M. PETER Jean-Pierre pouvoir à M. LEPROUST Thierry
M. WILLART Stéphane pouvoir à M. PERCIK
Mme GAPPINI Valérie pouvoir à M. DE MATOS Gilbert
M. NYSSSEN Alrick pouvoir à Mme MICHALOWSKI Sylvie
Mme BIRON Nolwenn pouvoir à Mme BOGHE Fabienne

ABSENTS EXCUSÉS :

M. NASSAU Frédéric
Mme DUTARTRE Sonia
Mme FOULON Patricia

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia

Mme MICHALOWSKI Sylvie a été élue secrétaire de séance.